

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

20/02/2020

Dossier complet le :

20/02/2020

N° d'enregistrement :

2020 - 9546

1. Intitulé du projet

Demande de défrichement pour la mise en place d'une parcelle agricole de 8,9 hectares

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCEA MOUNES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Oliver BANOS, gérant de la société

RCS / SIRET

8 1 1 3 1 9 6 0 7 0 0 0 1 6

Forme juridique

SCEA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
N°47 Déboisements en vue de la reconversion de sols.	a) défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare (inférieure à 25 ha)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La nature du projet consiste à mettre en culture une parcelle actuellement en coupe rase (ancienne parcelle forestière)

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du défrichement est la mise en culture biologique des terres.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Broyage et exportation des débris végétaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une rotation culturale longue est prévue (6 ans minimum) entre des haricots verts, des carottes, du maïs, du tournesol et des cultures d'hiver principalement. La phase d'exploitation concernera la mise en culture des terres.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
	08ha 90a 00ca

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Le projet est situé sur la commune
de Lüe (40 210) au lieu-dit TAUZIET

Coordonnées géographiques¹

Long. 1° 2' 27" O Lat. 44° 16' 3" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à 4,9 km d'une ZNIEFF de type 2 "Zones humides d'arrière dune du Pays de Born" et à plus de 12 km d'une ZNIEFF de type 1 "Rives marécageuses de l'étang de Biscarrosse-Parentis"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une zone humide est présente hors projet, dans le sud de la zone d'étude (Lande à Molinie bleue).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Risque transport de marchandises dangereuses. Risque tempête Risque mouvement de terrain localisé aux abords de la grande leyre. Risque feu de forêt.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à 3,8 km d'un site Natura 2000 "Zones humides de l'arrière dune du Pays de Born, n°FR200714".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendra la création d'un forage (25 m de profondeur et 30 m3 de débit) Le prélèvement se fera dans les nappes superficielles.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne sera pas drainé et l'emplacement du forage sera réalisé de telle sorte à éviter l'emprise du cône de rabattement sur les parcelles voisines pour les pivots d'irrigation à proximité.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de défrichement. Suppression de 08ha 90a 00ca à caractère forestier (coupe rase) Mise en place de culture, source d'apport alimentaire pour la faune. Très faible diversité floristique sur le milieu dû aux passages des engins sylvicoles
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mise en place d'une agriculture biologique, donc aucun intrant chimique ne sera déversée, même par accident dans le réseau hydrographique à proximité. De plus la distance avec le site Natura 2000 permet de confirmer cet argument.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pratique d'une agriculture biologique
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Suppression de 8,9 ha de terre forestière pour la création de terre agricole
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un seul risque technologique est répertorié sur la commune : transport de matières dangereuses par voie ferrée. Cette dernière se situe à plus de 7 km du projet
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A proximité du projet se trouve des parcelles boisées
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'habitation à proximité directe du projet. Les premières habitations sont situées au lieu-dit "Mounichon".
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet entraîne le déplacement d'engin pour la culture. Cependant au vue du caractère reclus du projet dans une zone très boisée, le nombre de déplacement et de trafics sera négligeable.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant les travaux de nettoyage et ensuite pendant la phase d'exploitation. Ce qui représente quelques jours au maximum par an.
Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Outre ceux issus de l'utilisation d'engins de chantier et agricoles, pas de rejets polluants dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'eau d'arrosage non consommée par les plantes s'infiltre et ira réalimenter la nappe superficielle.</p> <p>Pas de ruissellement.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Agriculture Biologique mise en place : pas ou peu de pollutions</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun patrimoine n'est présent à proximité du projet
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Création d'une parcelle agricole

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Impacts cumulés avec d'autres projets de défrichement sur :

- l'ambiance sonore : augmentation du trafic très localisée,
- la qualité de l'air : épandage d'engrais organique sur la zone du projet,
- les activités anthropiques : négligeable, au vu du caractère déjà anthropisé de la parcelle sylvicole situé à proximité,
- les paysages : ouverture du milieu,
- les continuités écologiques : impact cumulé nul (absence de barrières aux déplacements).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

• Mesures d'accompagnement

Afin d'éviter les impacts sur l'ensemble des espèces de faune et de flore présentes autour du site, une mesure d'accompagnement simple consiste à réaliser les travaux uniquement sur des sols humides, ou à procéder à un arrosage du sol lors de la phase des travaux. Ainsi, les impacts à court terme sur la faune seront réduits.

• Mesure de réduction

Une mesure de réduction concernera la période de réalisation des premiers travaux à réaliser sur le site (défrichage) qui devront se faire hors période de reproduction des espèces d'oiseaux, d'insectes et de dispersion des amphibiens, c'est-à-dire entre Septembre et Mars.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Respect de la "Charte des bonnes pratiques agricoles de défrichage dans les Landes" :

- Lûe : + de 70% boisés (83 %)

- Pas d'îlot agricole > 500 ha dans un rayon de 1500 m.

Faible impact du défrichage dans une commune très boisée. Dominance de la monoculture du Pin sur la commune entraînant une diminution de la biodiversité, ce qui limite les impacts du projet sur la faune et la flore.

Création d'un milieu ouvert, favorable au développement de nouvelles espèces.

Les cultures amèneront des apports supplémentaires en nourriture.

Pratique d'une Agriculture Biologique qui limite la pollution et les impacts sur les milieux naturels, les eaux... .

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE SOMMAIRE (comportant les annexes obligatoires n°2 à 6)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Commensacq

le

15/02/2020

Signature



**SCEA MOUNES
2350 PERPRISE DE TUYAS
40210 COMMENSACQ**

DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE SOMMAIRE

**Projet de défrichement
LUË (40)**

Novembre 2019

REFERENCES DU DOSSIER

Etude	Diagnostic écologique sommaire relatif au projet de défrichement sur la commune de Luë (40)
Maître d'ouvrage	SCEA MOUNES 2350 PERPRISE DE TUYAS 40210 COMMENSACQ Tél : 06 89 79 02 08
Prestataire	Aquitaine Environnement 82 impasse du cimetière 40160 Parentis-en-Born Tél. : 05 58 78 56 92 – Fax : 05 58 78 57 18 Responsable de prestation : Loïc FASAN
Auteurs de l'étude	Loïc FASAN , Chef de projet, Ecologue Elodie LEQUELLEC , Chargée d'étude, Ecologue Marion LEGRAND , Chargée d'étude, Ecologue
Date de remise	Novembre 2019

SOMMAIRE

1.	GENERALITE	5
2.	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE	5
3.	CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE	8
4.	REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE	11
5.	CONTEXTE PATRIMONIAL	14
	5.1. Patrimoine naturel	14
	5.3. Zonage réglementaire naturel	15
6.	FLORE	19
	6.1. Plantation de Pins maritimes des Landes et lande sèche dégradée	22
	6.2. Plantations de Pins maritimes (8 et 12 ans)	23
	6.3. Landes à Molinie bleue	24
	6.4. Plantation de Pins maritimes des Landes (20 ans), lande à Ajonc	25
	6.5. Parcelle agricole biologique	26
	6.6. Zone rudérale	27
7.	FAUNE	28
	7.1. Avifaune	28
	7.2. Entomofaune	31
	7.3. Mammalofaune	32
	7.4. Squamates	33
	7.5. Amphibiens	33
8.	CONCLUSION	34
9.	CALENDRIER DES INVENTAIRES DE TERRAIN	36

ANNEXE – PLAN DU PROJET

Liste des Planches

Planche 1 – Localisation géographique	6
Planche 2 – Situation cadastrale	7
Planches 3a et 3b – Contexte hydrographique.....	9
Planche 4 – Patrimoine naturel	18
Planche 5 – Cartographie des habitats	21
Planche 6 - Enjeux écologiques	35

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Habitat protégé dans le cadre du site Natura 2000.....	15
Tableau 2 : Espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000.....	17
Tableau 3 : Habitats répertoriés sur le site	20
Tableau 4 : Oiseaux rencontrés sur le site et statuts de protection.....	28
Tableau 5 : Lépidoptères rencontrés sur le site et statut de protection	31
Tableau 6 : Orthoptères rencontrés sur le site et statuts de protection.....	31
Tableau 7 : Mammifères rencontrés sur le site et statuts de protection	32
Tableau 8 : Squamates rencontrés sur le site et statuts de protection	33
Tableau 9 : Inventaires réalisés sur le site.....	36

Liste des figures

Figure 1 : Localisation des prises de vue	11
Figure 2 : Prise de vue n°1	12
Figure 3 : Prise de vue n°2	12
Figure 4 : Prise de vue n°3	13
Figure 5 : Prise de vue n°4	13
Figure 6 : Milieu 1	22
Figure 7 : Milieux 2 et 3.....	23
Figure 8 : Milieu 4.....	24
Figure 9 : Milieu 5.....	25
Figure 10 : Milieu 6.....	26
Figure 11 : Milieu 7	27

1. GENERALITE

La commune de Luë est située dans le département des Landes, à 70 km au sud-ouest de l'agglomération bordelaise et à 55 km au Nord-ouest de Mont-de-Marsan. Cette commune apparaît être le secteur privilégié par la SCEA MOUNES pour un projet de défrichement.

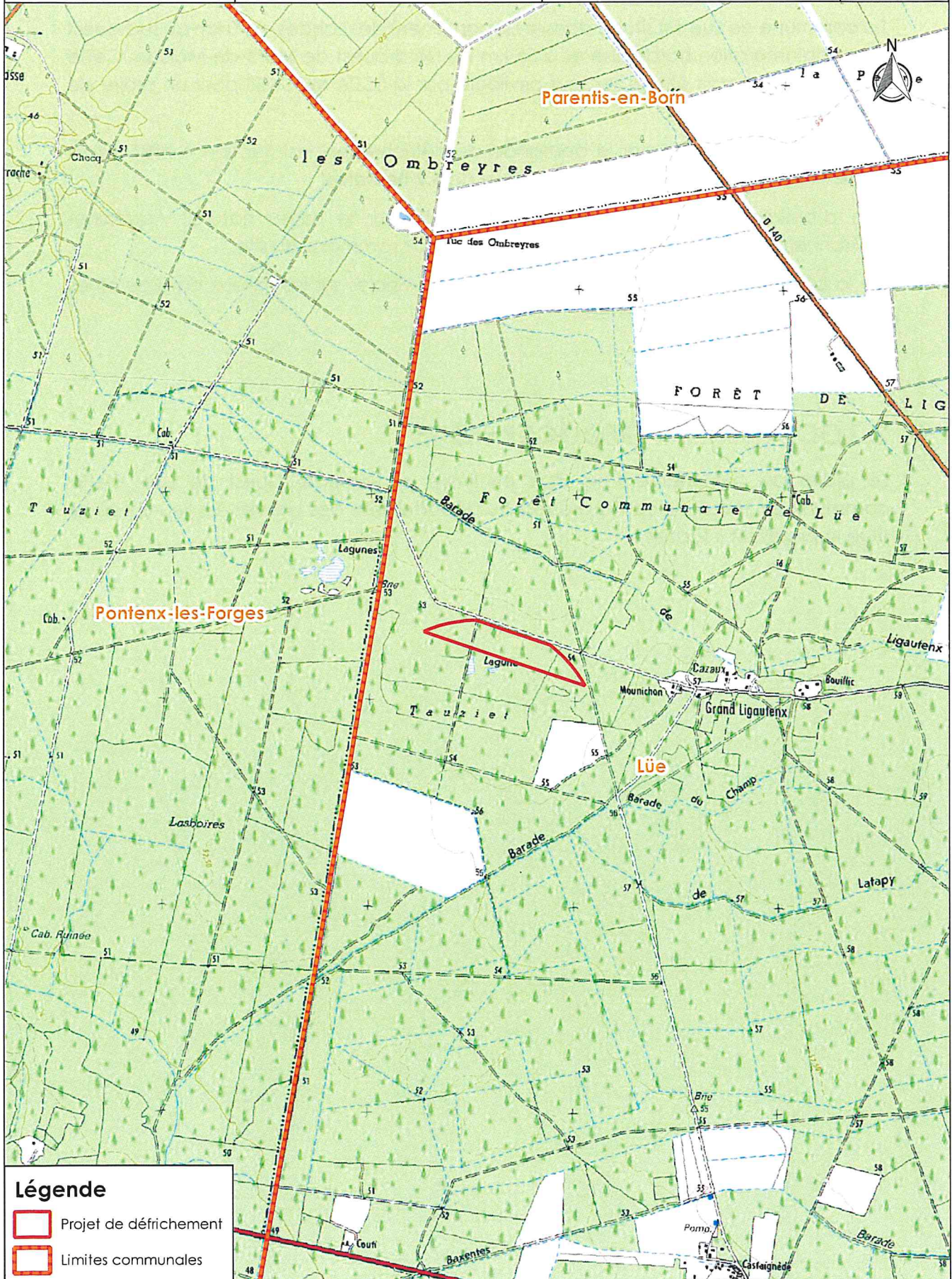
La parcelle concernée par la demande de défrichement est Section A n°91 sur sa partie Nord. Le projet occupe une surface de **8,9 hectares**.

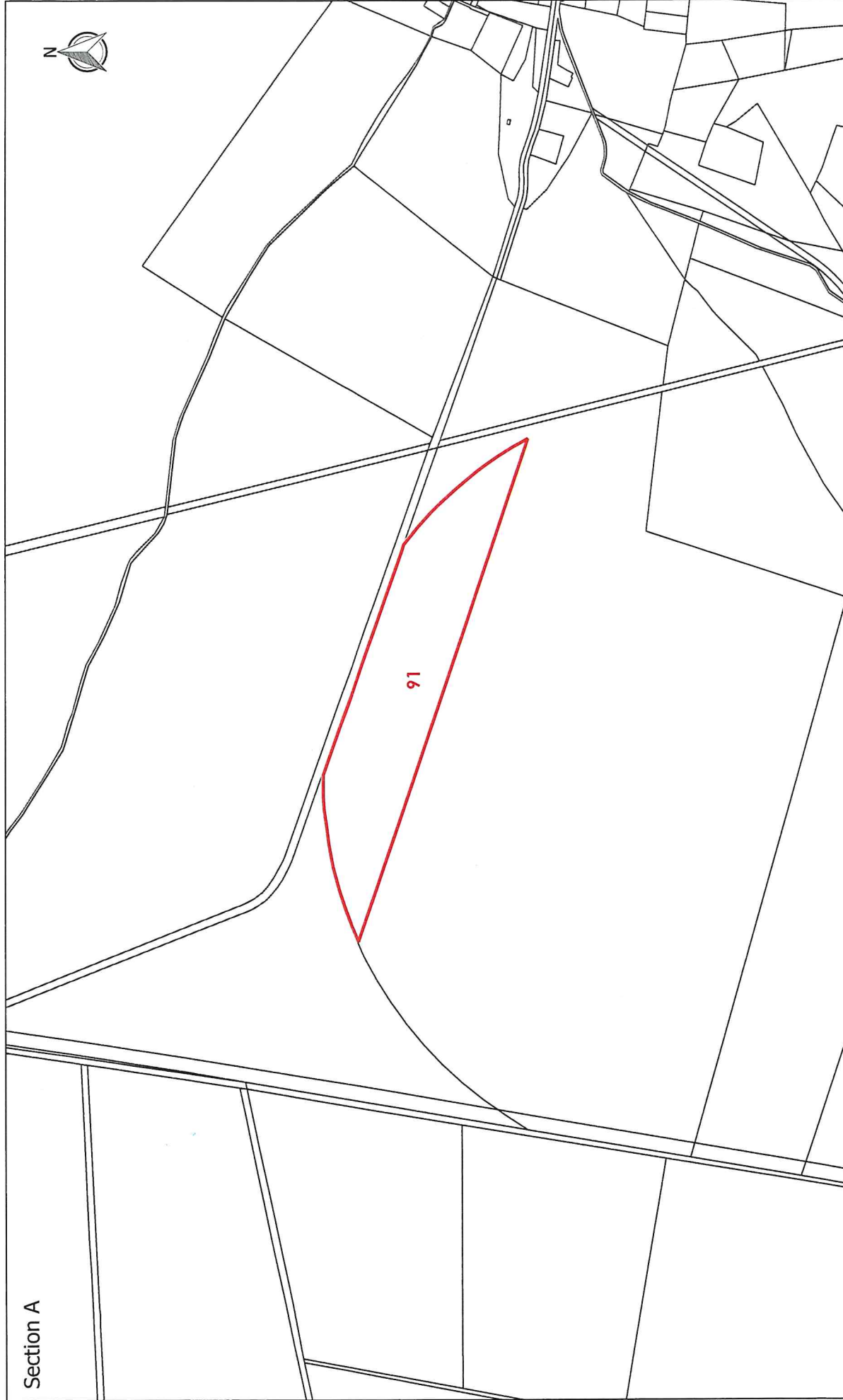
Afin d'anticiper d'éventuels impacts du projet sur le milieu naturel, Aquitaine-Environnement a réalisé un diagnostic Faune-Flore sommaire du site.

Sur la base de ce diagnostic, les incidences prévisibles sur les milieux naturels et les espèces présentes sont réalisées.

2. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

Le projet de défrichement se situe en limite communale Ouest de Luë. Cette commune est localisée au Nord-ouest du département des Landes. Le lieu-dit où se situe le projet est « Tauziet ».





Section A



Légende



Projet de défrichement



SCEA MOUNES

Cas par cas
Demande de défrichement
LUÉ (40)

Situation cadastrale

2

Nov 2019

Ech. 1 / 8 000

3. CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE

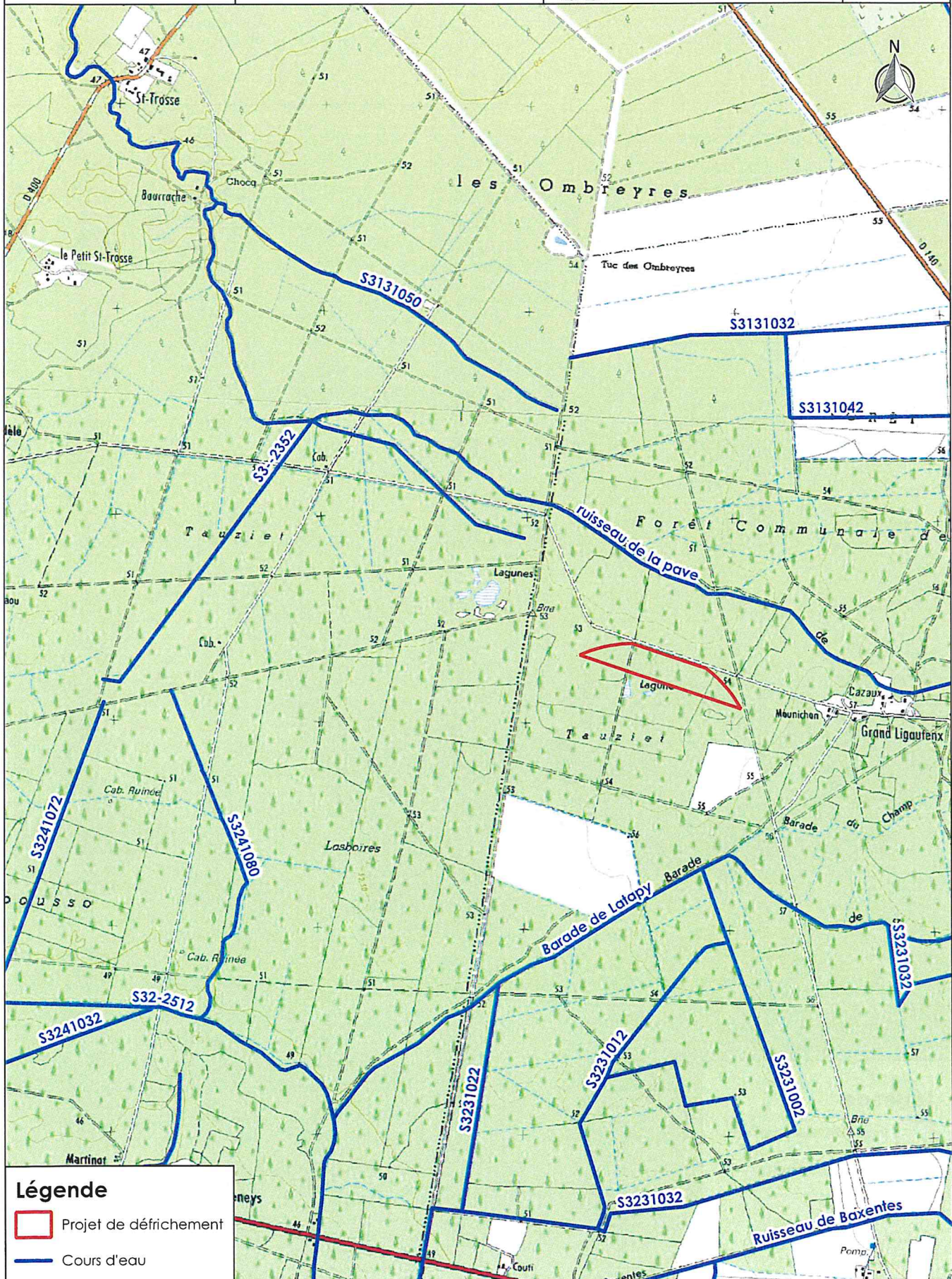
Le projet s'inscrit dans **le bassin versant du ruisseau de La Pave**, au niveau de la zone hydrographique S313 « *Les côtiers de l'embouchure de la Leyre au courant de Mimizan (inclus)* ».

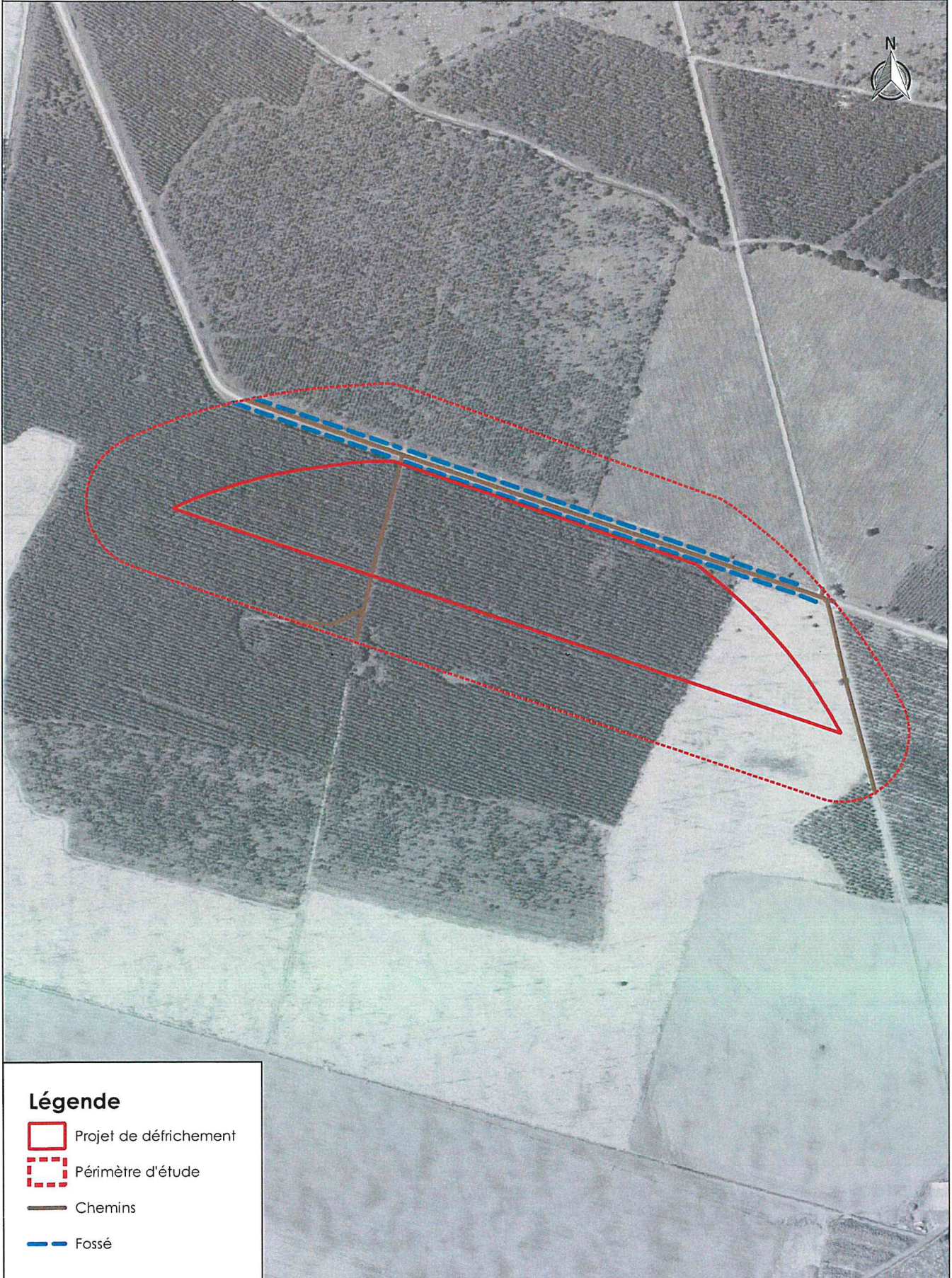
Le ruisseau le plus proche du projet est le cours d'eau codifié **S3—2352** (sans toponyme) qui est un affluent direct du « **ruisseau de La Pave** » codifié **S3130500**. Ce dernier est appelé également « *Barade de Ligautenx* ». Ce ruisseau se jette au Nord-ouest dans « **l'étang de Parentis-Biscarrosse** » de code hydrographique **S31-4003**.

En bordure directe de la parcelle du projet le réseau hydrographique est faible. Seul un fossé a été inventorié à l'opposé du chemin qui longe le projet à l'Ouest.

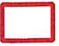



L'ambiance potamologique du secteur est présentée sur la planche 3b.

Remarque : aucune zone humide élémentaire n'est présente sur la zone d'implantation du projet (sources : SIEAG).





Légende

-  Projet de défrichement
-  Périmètre d'étude
-  Chemins
-  Fossé

4. REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

La localisation des prises de vue est indiquée sur la figure suivante. Elles ont toutes été réalisées en novembre 2019.

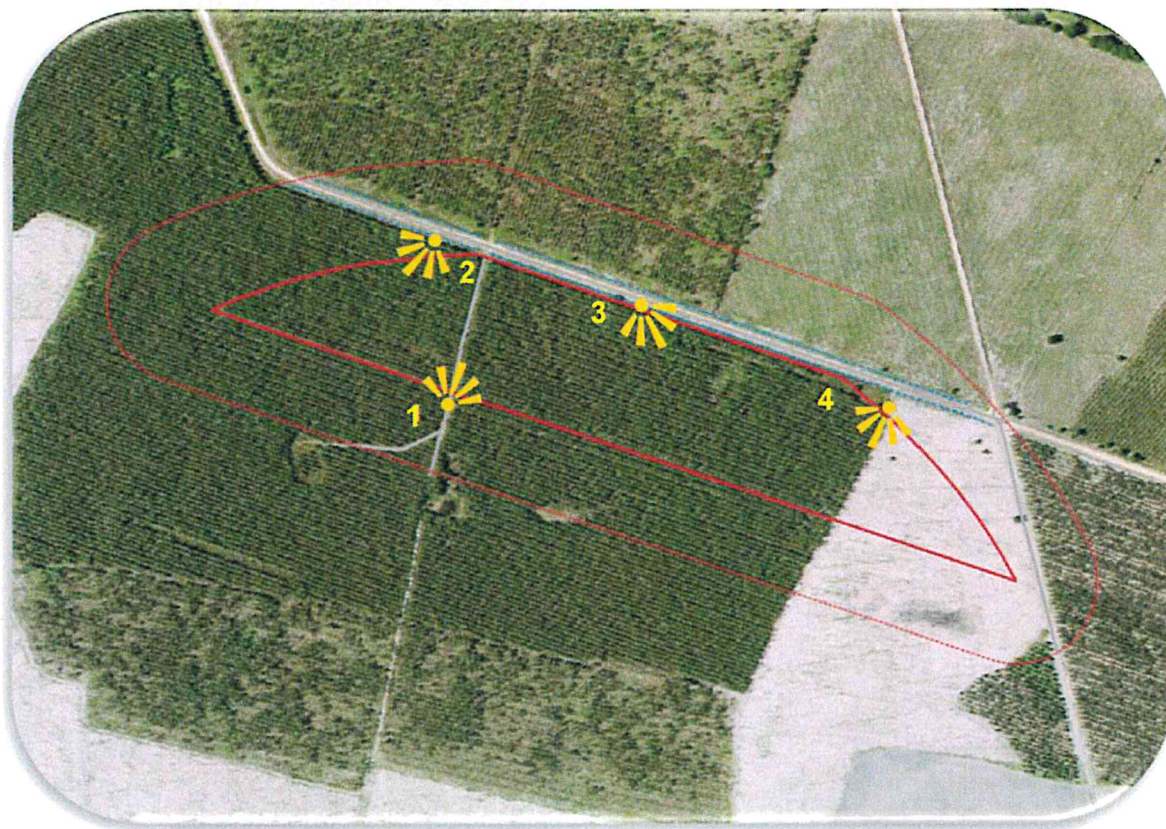


Figure 1 : Localisation des prises de vue



Figure 2 : Prise de vue n°1

Aquitaine Environnement



Figure 3 : Prise de vue n°2

Aquitaine Environnement



Figure 4 : Prise de vue n°3



Figure 5 : Prise de vue n°4

5. CONTEXTE PATRIMONIAL

Le site du projet n'appartient à aucun site protégé. Cependant, dans un rayon d'environ 13 kilomètres autour du projet se trouvent des zones naturelles sensibles et zonages d'inventaires.

5.1. PATRIMOINE NATUREL

5.1.1. Zonage d'inventaire naturel

- **ZNIEFF 1 : Rives marécageuses de l'étang de Biscarrosse-Parentis, n°720000945**

Ce zonage s'étend sur 255,21 hectares répartis au niveau de quatre communes des Landes, Parentis-en-Born, Biscarrosse, Gastes et Sainte-Eulalie-en-Born. L'intérêt écologique de cette zone est représenté par la présence d'habitats humides et des espèces qui y sont inféodées. Très peu de données existent actuellement sur ce zonage.

Cette ZNIEFF se situe à environ 12,7 km au Nord-ouest du projet.

- **ZNIEFF 2 : Zones humides d'arrière dune du Pays de Born, n° 720001978**

Ce zonage s'étend sur 12 820, 37 hectares répartis au niveau de huit communes de Gironde et des Landes dont Pontenx-les-Forges. Cette zone correspond à l'ensemble des lacs et de leurs affluents du Nord des Landes. Son intérêt est représenté par la diversité de ses habitats et des espèces qui s'y trouvent. Les zones humides d'arrière-dune du pays de Born constituent un ensemble original de dunes, landes, tourbières, pelouses et forêts qui abritent des espèces diversifiées telles que la Salamandre, le Fadet des Laïches ou encore la Loutre d'Europe.

Cette ZNIEFF est située à 4,9 km au Nord-ouest du projet.

La ZNIEFF « **La moyenne vallée du Canteloup** » n°720030082, est située en dehors du bassin hydrographique du projet, mais est présente non loin de celui-ci. Elle est à 5,2 km au Sud du projet.

5.3. ZONAGE REGLEMENTAIRE NATUREL

- **Le site Natura 2000 : FR7200714 Zones humides de l'arrière dune du Pays de Born**

Cette Zone Spéciale de Conservation s'étend sur un périmètre de 12 915 hectares au niveau de quinze communes de Gironde et des Landes dont Parentis-en-Born. L'intérêt écologique de cette zone porte sur la présence d'habitats humides, dont certains ont été classés prioritaires au niveau européen. Les enjeux écologiques principaux du site sont représentés par la présence de végétations aquatiques lacustres et de leurs complexes rivulaires tourbeux et ouverts comme les landes humides ou les marais. Ces milieux accueillent des espèces faunistiques et floristiques rares et vulnérables comme le Vison d'Europe, la Grande noctule, la Leucorrhine à gros thorax, l'Isoète de Bory, la Petite fougère aquatique et le Faux cresson de Thore.

Le projet est situé à 3,8 km au Sud-est de ce site protégé au titre de Natura 2000.

Les habitats et les espèces protégés dans le cadre de ce site Natura 2000 sont décrits dans les tableaux suivants (extrait du FSD).

Tableau 1 : Habitat protégé dans le cadre du site Natura 2000

Habitat	Statut habitat	% couverture	Etat de conservation
Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	Communautaire	0	-
Prés-salés atlantiques (<i>Glauco-Puccinellietalia maritimae</i>)	Communautaire	0,04	B
Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (<i>Sarcocornietea fruticosi</i>)	Communautaire	0,02	B
Dunes mobiles embryonnaires	Communautaire	0	-
Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)	Communautaire	0,05	C
Dunes à <i>Salix repens</i> spp. <i>argentea</i> (<i>Salicion arenariae</i>)	Communautaire	0	-
Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale	Communautaire	1,23	C
Dépressions humides intradunaires	Communautaire	0,72	B
Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)	Communautaire	2,12	C
Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à Isoètes spp.	Communautaire	0	B
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletalia uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetalia</i>	Communautaire	0,46	C

Habitat	Statut habitat	% couverture	Etat de conservation
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	Communautaire	0,53	B
Lacs et mares dystrophes naturels	Communautaire	0,02	C
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	Communautaire	0,02	C
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p	Communautaire	0,02	B
Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix	Communautaire	0,26	C
Landes sèches européennes	Communautaire	0,04	C
Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	Communautaire	0,45	C
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	Communautaire	1,05	C
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Communautaire	0,04	B
Tourbières hautes actives	Communautaire	0	C
Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	Communautaire	0,01	C
Tourbières de transition et tremblantes	Communautaire	0	C
Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	Communautaire	0,13	C
Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae	Communautaire	0,69	C
Tourbières boisées	Communautaire	0,01	-
Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	Communautaire	7	B
Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur	Communautaire	7	B
Chênaies galicio-portugaises à Quercus robur et Quercus pyrenaica	Communautaire	0,05	B

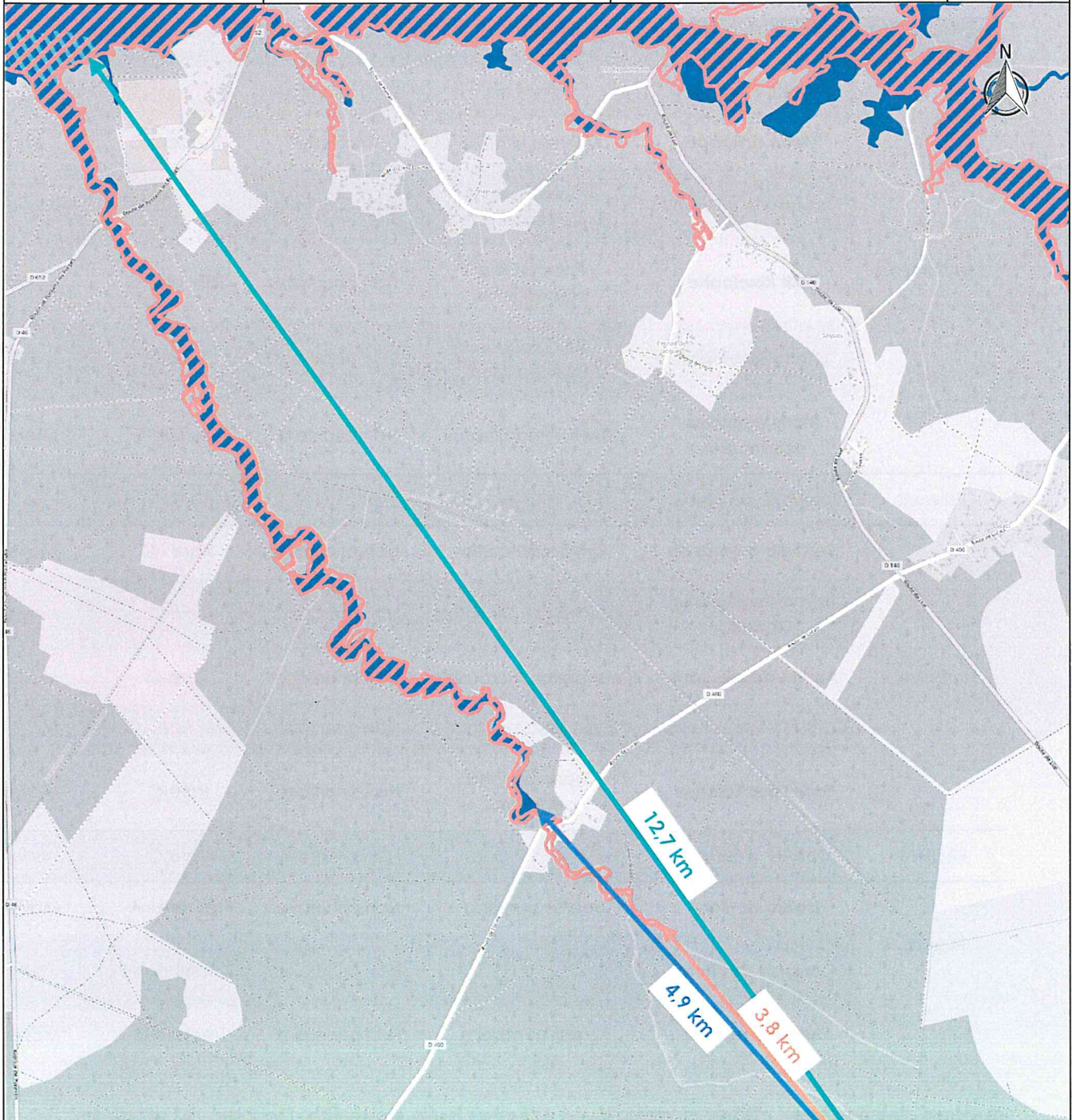
(Etat de conservation : A = « Excellente », B = « Bonne », C = « Moyenne/réduite »)

Aucun de ces habitats n'est présent dans le périmètre de la zone d'étude. De plus, au vu de la nature de la végétation présente, les relations potentielles avec les habitats protégés du site Natura 2000 seront très limitées.



Tableau 2 : Espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000

Classe	Nom commun	Nom latin	Statut	Population	Conservation
Mammifères	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Non prioritaire	Commune-C	Bonne
	Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>	Prioritaire	Très rare-C	Bonne
	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Non prioritaire	-- C	Moyenne
	Petit Rinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Non prioritaire	Très rare- C	Moyenne
	Grand Rinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Non prioritaire	Rare-C	Moyenne
	Murin à oreilles échançrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Non prioritaire	Très rare-C	Moyenne
Poissons	Lamproie de planer	<i>Lampetra planeri</i>	Prioritaire	Rare - C	Bonne
Insectes	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	Non prioritaire	Rare - C	Moyenne
	Leucorrhine à gros thorax	<i>Leucorrhinia pectoralis</i>	Non prioritaire	Rare- C	Moyenne
	Agrion de mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Non prioritaire	Rare-C	Moyenne
	Damier de la succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	Non prioritaire	Très rare - C	Moyenne
	Fadet des Laïches	<i>Coenonympha oedippus</i>	Non prioritaire	Rare-C	Moyenne
Reptiles	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	Non prioritaire	Rare-C	Bonne
Plantes	Isoète de Bory	<i>Isoetes boryana</i>	Non prioritaire	Très rare - A	Moyenne
	Caropsis de Thore	<i>Caropsis verticillato-inundata</i>	Non prioritaire	Commune - B	Bonne
	Flûteau nageant	<i>Luronium natans</i>	Non prioritaire	Très rare-C	Moyenne

Aucune des espèces citées ci-dessus n'a été recensée sur le site. De plus, au vu de la nature plutôt mésophile de la végétation et des habitats recensés sur le site, la présence potentielle de la plupart de ces espèces, inféodées aux cours d'eaux, plans d'eaux ou aux zones humides, apparaît faible à nulle. Seul le Fadet des laïches peut être présent dans la jeune plantation de Pins maritimes à l'Ouest. Toute fois ce milieu ne sera pas impacté par le projet, car il se situe uniquement dans la zone d'étude.





Légende

-  Projet de défrichement
-  Périmètre d'étude

Zonage réglementaire naturel

-  Natura2000
n°FR7200714 Zones humides de l'arrière dune du Pays de Born

Zonage d'inventaire naturel

-  ZNIEFF 1
n°720000945 Rives marécageuses de l'étang de Biscarosse-Parentis
-  ZNIEFF 2
n°720001978 Zones humides d'arrière dune du Pays de Born

6. FLORE

Lors des investigations de terrain, 7 associations végétales différentes ont été recensées sur le site du projet selon la typologie CORINE Biotopes formant 5 milieux :

1. **31.2** Lande sèche dégradée (x42.813 Coupe rase de Pins maritimes des Landes)
2. **42.813** Plantation de Pins maritimes des Landes (8 ans)
3. **42.813** Plantation de Pins maritimes des Landes (12 ans)
4. **31.13** Lande à Molinie bleue
5. **42.813** Plantation de Pins maritimes des Landes (20 ans) x **31.85** Lande à Ajonc d'Europe
6. **82.1** Parcelle agricole biologique
7. **87.2** Zone rudérale



L'ensemble des milieux observés sont de type mésophiles et sont pour la plupart dégradés par les itinéraires sylvicoles.

Aucun habitat ne correspond à une zone humide au sens de l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009.

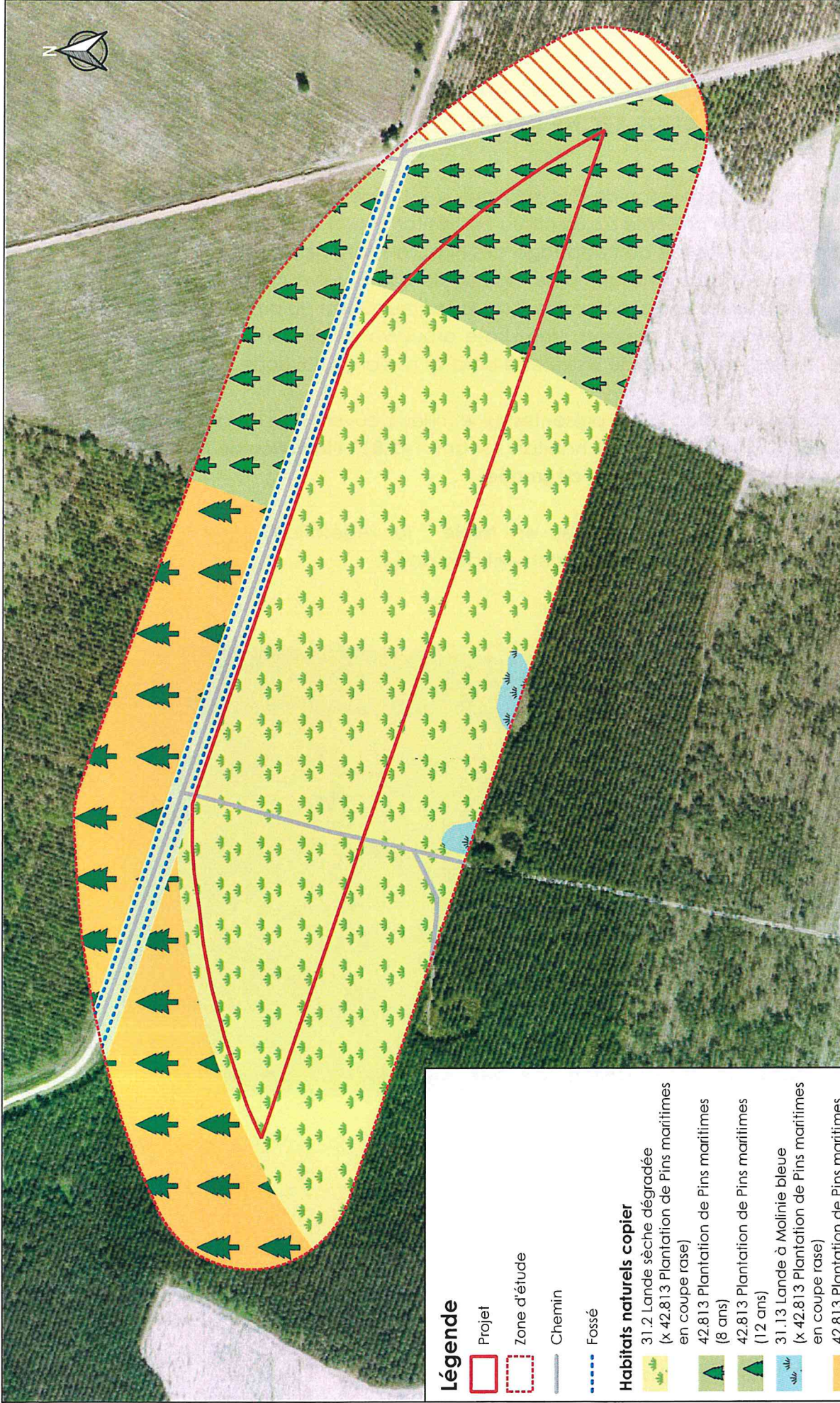
Aucun habitat présent au niveau du projet n'est considéré comme habitat communautaire au titre de la directive de l'Union Européenne 92/43/CEE.

Les 7 milieux identifiés sur la zone d'étude sont rapportés dans le tableau suivant avec leurs équivalences en habitat CORINE biotopes, habitat européen et enjeux écologiques.

Tableau 3 : Habitats répertoriés sur le site

Milieux	Symbole	Code Corine biotope	Codes européens	Description	Statut	Enjeux écologiques
1		31.2 X 42.813	-	Lande sèche dégradée X Plantation de Pins maritimes des Landes (Coupe rase)	-	Faible
2		42.813	-	Plantation de Pins maritimes des Landes (8 ans)	-	Faible
3		42.813	-	Plantation de Pins maritimes des Landes (12 ans)	-	Faible
4		31.13 X (42.813)	-	Lande à Molinie bleue X (Plantation de Pins maritimes des Landes en coupe rase)	-	Fort
5		42.813 X 31.85	-	Plantation de Pins maritimes X Landes à Ajonc d'Europe	-	Modéré
6		82.1	-	Parcelle agricole biologique	-	Faible
7		87.2	-	Zone rudérale	-	Très faible

La planche cartographique suivante permet de localiser les différents habitats rencontrés sur le site.



Légende

- Projet
- Zone d'étude
- Chemin
- Fossé

Habitats naturels copier

- 31.2 Lande sèche dégradée (x 42.813 Plantation de Pins maritimes en coupe rase)
- 42.813 Plantation de Pins maritimes (8 ans)
- 42.813 Plantation de Pins maritimes (12 ans)
- 31.1.3 Lande à Molinie bleue (x 42.813 Plantation de Pins maritimes en coupe rase)
- 42.813 Plantation de Pins maritimes (20 ans)
- x 31.85 Lande à Ajonc d'Europe

- 82.1 Parcelle agricole biologique
- 87.2 Zone rudérale

5
Ech. 1/4 000

Habitats
Nov. 2019

SCEA MOUNES
Cas par cas
LUE (40)

ce aquitaine
environnement

6.1. PLANTATION DE PINS MARITIMES DES LANDES (COUPE RASE) ET LANDE SECHE DEGRADEE

Ce milieu est une plantation de Pins maritimes des Landes récemment mise en coupe rase. La sous-strate présente sur ce milieu est très fortement dégradée par le passage des engins sylvicoles lors de l'abattage des Pins. La strate herbacée est représentée par l'avoine de Thore, l'hélianthème faux-alysson, la bruyère cendrée et la molinie bleue ; sur certaines zones, notamment sur le secteur Ouest du projet, des patchs de Landes à Fougère sont présents. Une strate arbustive est présente de manière très éparse, elle est composée de Bruyères à balai et d'Ajoncs d'Europe.

Cette coupe rase et sa lande présentes sur le milieu peuvent être rattachées, selon la typologie CORINE Biotopes aux habitats suivants : **42.813 Plantation de Pins maritimes des Landes** et **31.2 Lande sèche dégradée**.

L'intérêt écologique de ce milieu est faible : la végétation présente, de type mésophile, est peu diversifiée et fortement dégradée.



Figure 6 : Milieu 1

6.2. PLANTATIONS DE PINS MARITIMES (8 ET 12 ANS)

Ce milieu est présent sur le secteur Est de la zone d'étude du projet.

Il s'agit d'une jeune plantation de Pins maritimes d'environ 8 et 12 ans. Des entretiens sylvicoles ont récemment été réalisés sur ces parcelles. Entre les Pins est présente une lande à Molinie bleue avec de place en place quelques Ajoncs d'Europe.

L'intérêt écologique de ce milieu est faible.

Ce milieu peut être rattaché, selon la typologie CORINE Biotopes, à l'habitat suivant :

42.813 Plantation de Pins maritimes.



Figure 7 : Milieux 2 et 3

6.3. LANDES A MOLINIE BLEUE

Les landes à Molinies sont présentes uniquement dans le Nord de la zone d'étude (hors projet). Il s'agit de deux landes à Molinies dont une proche d'une lagune.

Cette lande est en grande partie monospécifique. Sur l'ensemble ont été vu également la Bruyère à quatre angles et la Bruyère ciliée.

L'intérêt écologique de la lande à Molinie est fort : en effet, ce secteur possède un taux de recouvrement cumulé des espèces caractéristiques des zones humides (multi-strate) au moins égal à 50 %, permettant de le classer comme humide avec les critères de végétation.

La lande à Molinies présente sur ce secteur d'étude peut ainsi être rattachée selon la typologie Corine Biotope à l'habitat : **31.13 Landes humides à Molinie bleue**

D'après les investigations de terrain, la Molinie, plante indicatrice de zone humide, recouvre plus de 50% de chacune de ces zones. **Ainsi, la majeure partie de ce milieu est classée en zone humide sur la base du critère de la végétation au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} Octobre 2009.**



Figure 8 : Milieu 4

6.4. PLANTATION DE PINS MARITIMES DES LANDES (20 ANS), LANDE A AJONC

Ce milieu se situe au Nord-ouest de la zone d'étude et au Nord (hors projet). Il s'agit d'une plantation de Pins maritimes des Landes d'environ 20 ans. Sous cette plantation se développe des Ajoncs d'Europe. La disposition de cette lande arbustive dans la sous-strate témoigne d'un entretien régulier de la parcelle. Les Ajoncs sont présents dans les alignements de Pins tandis que la Callune colonise les inter-rangs.

L'Ajonc d'Europe constitue la strate arbustive, formant une fruticée atlantique. La Callune est dominante dans la strate chaméphytique. Cette dernière est constituée de petits arbrisseaux, le plus souvent ligneux, mesurant moins de 50 centimètres de hauteur.

Le milieu présent sur ce secteur d'étude peut ainsi être rattaché selon la typologie CORINE Biotopes à l'habitat suivant : **42.813 Plantation de Pins maritimes x 31.85 lande à Ajonc d'Europe**

L'intérêt écologique de ce terrain est modéré. L'absence de Faune, de Flore protégées ou de zones humides permet d'attribuer un enjeu faible.



Figure 9 : Milieu 5

6.5. PARCELLE AGRICOLE BIOLOGIQUE

Ce milieu est présent à l'Est de la zone d'étude. Ces champs sans séparation végétale apparente, sont cultivés de manière rotative, alternant les cultures chaque année. Ces parcelles sont en agriculture biologique.

Ces grandes étendues sans végétation messicole, sont un lieu de chasse pour les rapaces et d'autres oiseaux.

L'intérêt écologique de ce terrain est faible : l'absence de végétation et de faune protégée permet d'attribuer à ce milieu des enjeux faibles.

Cette plaine agricole peut être ainsi rattachée, selon la typologie Corine Biotope à l'habitat **82.1 Parcelle agricole biologique**.



Figure 10 : Milieu 6

6.6. ZONE RUDERALE

Cette zone rudérale s'apparente à une pelouse siliceuse correspondant à un milieu interstitiel présent sur l'ensemble des pourtours des chemins forestiers.

Cette formation ouverte est caractéristique des sols siliceux et secs. Sa distribution est atlantique, subatlantique voir méditerranéo-montagnarde. De manière générale, cette pelouse est pauvre en espèces et présente en grande partie des plantes annuelles.

L'intérêt écologique de ce terrain est très faible. Cette pelouse ne présente pas d'intérêt écologique. L'absence de Faune, de Flore protégées ou de zones humides permet d'attribuer un enjeu faible.

La pelouse présente sur ce secteur d'étude peut ainsi être rattachée selon la typologie Corine Biotope à l'habitat : **87.2 Zone rudérale.**



Figure 11 : Milieu 7

7. FAUNE

7.1. AVIFAUNE

Tableau 4 : Oiseaux rencontrés sur le site et statuts de protection

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire				Liste rouge nationale
		Protection Nationale	Convention de Bonn	Convention de Berne	Directive Oiseaux	
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Liste des espèces de gibier : Article 1	/	An. III	An. II/2	LC (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	Liste des espèces de gibier : Article 1	/	An. III	An. II/2	NA (hivernant) LC (nicheur)
Faisan de colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	Liste des espèces de gibier : Article 1	/	An. III	An. II/1 An. III/1	LC (nicheur)
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	Liste des espèces de gibier : Article 1	/	/	An. II/2	NA (hivernant) LC (nicheur)
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	Liste des oiseaux protégés : Article 3	/	An. III	/	NA (hivernant) LC (nicheur)
Merte noir	<i>Turdus merula</i>	Liste des espèces de gibier : Article 1	/	An. III	An. II/2	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	Liste des oiseaux protégés : Article 3	/	An. II	/	NA (passage) LC (nicheur)
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Liste des oiseaux protégés : Article 3	/	An. II	/	NA (hivernant) NA (passage)

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire					Liste rouge nationale
		Protection Nationale	Convention de Bonn	Convention de Berne	Directive Oiseaux		
							LC (nicheur)
Mésange huppé	<i>Parus cristatus</i>	Liste des oiseaux protégés : Article 3	/	An. II	/		LC (nicheur)
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Liste des oiseaux protégés : Article 3	/	An. II	/		LC (nicheur)
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Liste des espèces de gibier : Article 1	/	/	An. II/1 An. III/2		LC (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Liste des oiseaux protégés : Article 3	/	An. III	/		NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	Liste des oiseaux protégés Article 3	/	An. II	/		DD (passage) LC (nicheur)
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Liste des oiseaux protégés : Article 3	/	An. II	/		NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Liste des oiseaux protégés : Article 3	/	An. II et An. III	/		NA (passage) LC (nicheur)
Rouge gorge familier	<i>Arithacus rubecula</i>	Liste des oiseaux protégés : Article 3	/	An. II et An. III	/		NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)

Légende :

- PN : Protection nationale arrêté ministériel du 29 octobre 2009

Art 1 : Gibier chassable

Art 3 : Interdiction de destruction, de perturbation, de transport, de détention, de colportage ou de vente

- Bonn : Convention de Bonn

An. II : Mise en place d'accords internationaux pour assurer la conservation de l'espèce

- Berne : Convention de Berne

- An. II : Protection des zones migratoires et de repos
An. III : Exploitation réglementée de manière à maintenir l'existence de population hors de danger
- **DO : Directive Oiseaux 2009/147/CE**
An. I : Mesures de conservations spéciales concernant leurs habitats
An. II/1 : Chasse autorisée dans toute l'Union Européenne dans la mesure où les efforts de conservation entrepris ne sont pas compromis
An. II/2 : Chasse autorisée seulement dans les États membres de l'UE pour lesquels l'espèce est mentionnée
An. III/1 : Vente, transport, détention pour la vente et la mise en vente peuvent être autorisés
- **Liste rouge des oiseaux de France métropolitaine (2012)**
NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car, introduite dans la période récente ou, présente en métropole de manière occasionnelle)
LC : De préoccupation mineure
DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas ou être réalisée faute de données suffisantes)

Cette avifaune est relativement commune dans le département des Landes. La plupart des espèces contactées sont inféodées aux milieux sylvico-urbain. Les trois espèces protégées contactées sont présentes dans la zone d'étude voir en dehors. Le projet n'impactera pas ces espèces.

Le niveau de classement réglementaire des espèces d'oiseau présentent est relativement faible : il concerne essentiellement des contraintes de chasses et des interdictions de captures et de destruction des nids.

7.2. ENTOMOFAUNE

7.2.1. Lépidoptères

Tableau 5 : Lépidoptères rencontrés sur le site et statut de protection

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire		
		Protection Nationale : Insectes protégés	Convention de Berne	Protection communautaire : Directive habitat-faune-flore
Amaryllis	<i>Pyronia tithomus</i>	/	/	/
Grand nègre des bois	<i>Minois dryas</i>	/	/	/
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	/	/	/
Piéride du chou	<i>Pieris brassicae</i>	/	/	/
Procris	<i>Coenonympha pamphilus</i>	/	/	/
Soucis	<i>Colias crocea</i>	/	/	/
Sylvaine	<i>Achlodes sylvanus</i>	/	/	/

Aucune de ces espèces de papillon ne possède de statut de protection.

7.2.2. Orthoptères

Tableau 6 : Orthoptères rencontrés sur le site et statuts de protection

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire		
		Protection Nationale :	Convention de Berne	Protection communautaire : Directive habitat-faune-flore
Criquet des clairières	<i>Chrysochraon dispar</i>	/	/	/
Criquet migrateur	<i>Locusta migratoria</i>	/	/	/
Grande sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	/	/	/
Grillon des champs	<i>Grillus campestris</i>	/	/	/
Oedipode bleu	<i>Oedipoda caerulescens</i>	/	/	/
Oedipode souffrée	<i>Oedaleus decorus</i>	/	/	/
Sauterelle ponctuée	<i>Leptophyes punctatissima</i>	/	/	/

L'ensemble des orthoptères observés sur la zone d'étude ne font l'objet d'aucune mesure de protection.

7.3. MAMMALOFAUNE

Tableau 7 : Mammifères rencontrés sur le site et statuts de protection

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire			
		Protection Nationale : mammifères protégés	Convention de Berne	Protection communautaire : Directive habitat-faune- flore	Liste Rouge Nationale
Chevreuil	<i>Capreolus capreolus</i>	Article 1	Annexe III	/	LC
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	Article 1	/	/	LC
Lapin de Garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Article 1	/	/	NT
Sanglier	<i>Sus Scrofa</i>	Article 1	/	/	LC

Légende :

- Protection Nationale :

Article 1 : espèces de gibier que l'on peut chasser sur le territoire européen de la France et dans sa zone maritime

- Convention de Berne :

Annexe III : exploitation réglementée, de manière à maintenir les populations hors de danger.

- Liste Rouge Nationale :

LC : de préoccupation mineure

NT : Quasi-menacée

Les espèces contactées dans la zone d'étude sont des espèces chassables. Aucune protection n'est retenue pour ces animaux.

7.4. SQUAMATES

Tableau 8 : Squamates rencontrés sur le site et statuts de protection

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire			
		Protection Nationale	Convention de Berne	Protection communautaire : Directive habitat-faune-flore	Liste Rouge Nationale
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Article 2	Annexe II	Annexe IV	LC

Legend

- Protection Nationale :
 - Article 2 : Protection stricte de l'espèce
 - Article 3 : Protection stricte de l'espèce
- Convention de Berne :
 - Annexe II : Protection des zones migratoires et de repos
 - Annexe III : Protection de l'espèce
- Directive Habitat :
 - Annexe IV : Espèce d'intérêt communautaire nécessitant une protection
- Liste Rouge Nationale :
 - LC : de préoccupation mineure

Les Squamates inventoriés sur l'aire d'étude sont relativement communs dans les Landes. L'ensemble des Reptiles (Squamates) sont protégés sur l'ensemble du territoire français.

7.5. AMPHIBIENS

Lors des prospections de terrain, aucun amphibien n'a été recensé sur la zone d'étude. Les fossés présents aux abords du site ne présentent pas les conditions écologiques idéales pour l'établissement d'une population d'amphibiens.

8. CONCLUSION

Les habitats présents sur la zone du projet ont des enjeux écologiques faibles. Soit par leur faible diversité, soit par l'entretien sylvicole qui y est mené. Comme la lande sèche, présentant un état de dégradation assez marqué, qui ne regroupe pas les conditions écologiques nécessaires à l'établissement d'une faune patrimoniale particulière.

En ce qui concerne la zone d'étude, seule la lande à Molinie possède un enjeu écologique fort. Elle peut être considérée comme habitat potentielle du Fadet des laïches. Cet habitat ne sera pas impacté par le défrichement car il se situe en dehors du zonage du projet.

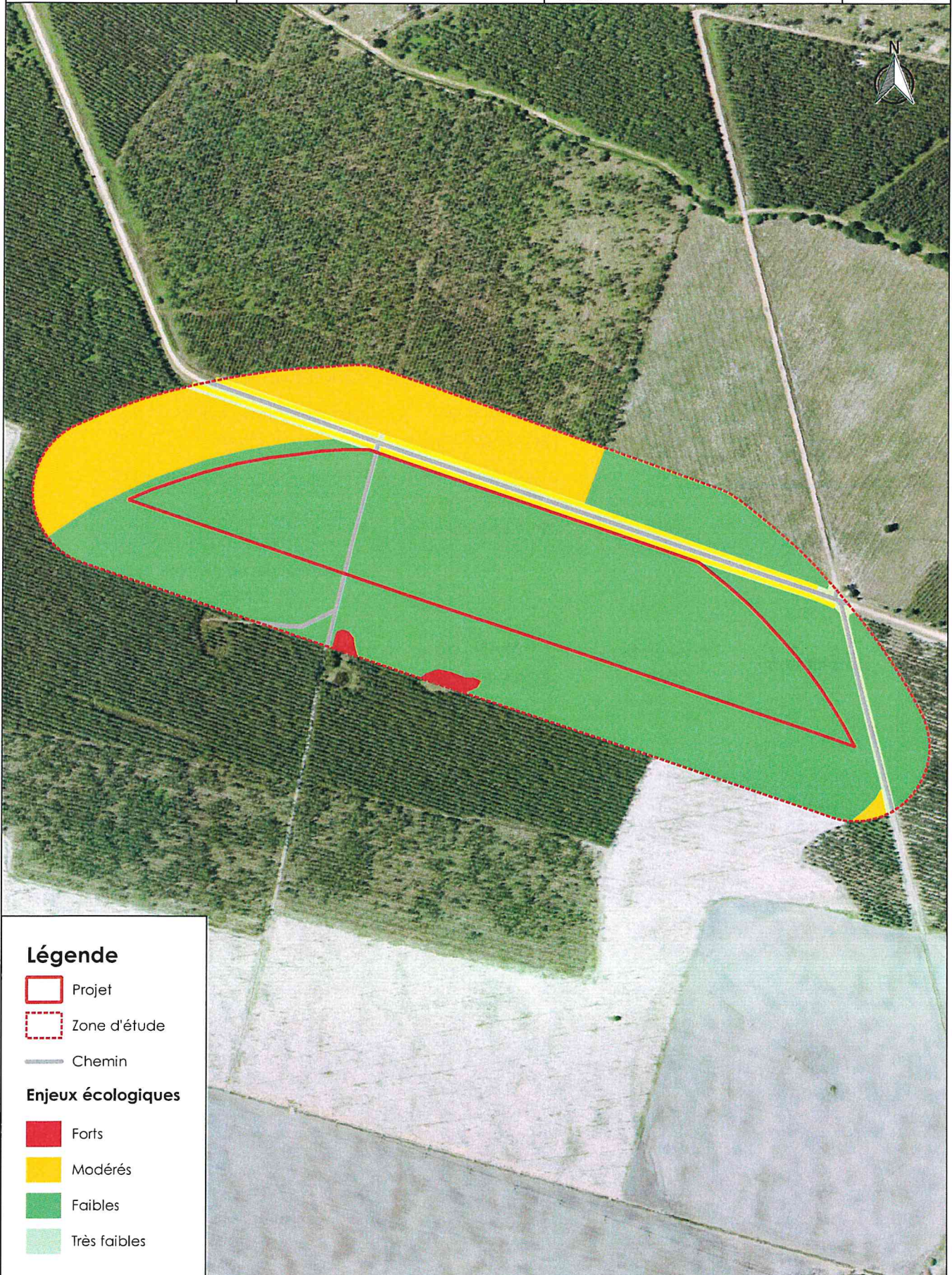
Aucun habitat sur le projet ou dans la zone d'étude n'est classé comme habitat prioritaire au titre de la Directive habitat 92/43/CEE.

A partir des critères floristiques seulement, une zone humide a pu être mise en évidence hors projet, au Sud, au niveau d'une lande à Molinie bleue. Nos investigations se sont basées sur les critères de la végétation au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 et tenant compte de la loi n°2019-773 du 24 juillet 2019.

- **Mesures d'accompagnement**

Afin d'éviter les impacts sur l'ensemble des espèces de faune et de flore présentes autour du site, une mesure d'accompagnement simple consiste à réaliser les travaux uniquement sur des sols humides, ou à procéder à un arrosage du sol lors de la phase des travaux. Ainsi, **les impacts à court terme sur la faune seront réduits.**

Une mesure de réduction concernera la période de réalisation des premiers travaux à réaliser sur le site (défrichement) qui devront se faire hors période de reproduction des espèces d'oiseaux, d'insectes et de dispersion des amphibiens, c'est-à-dire **entre Septembre et Mars.**



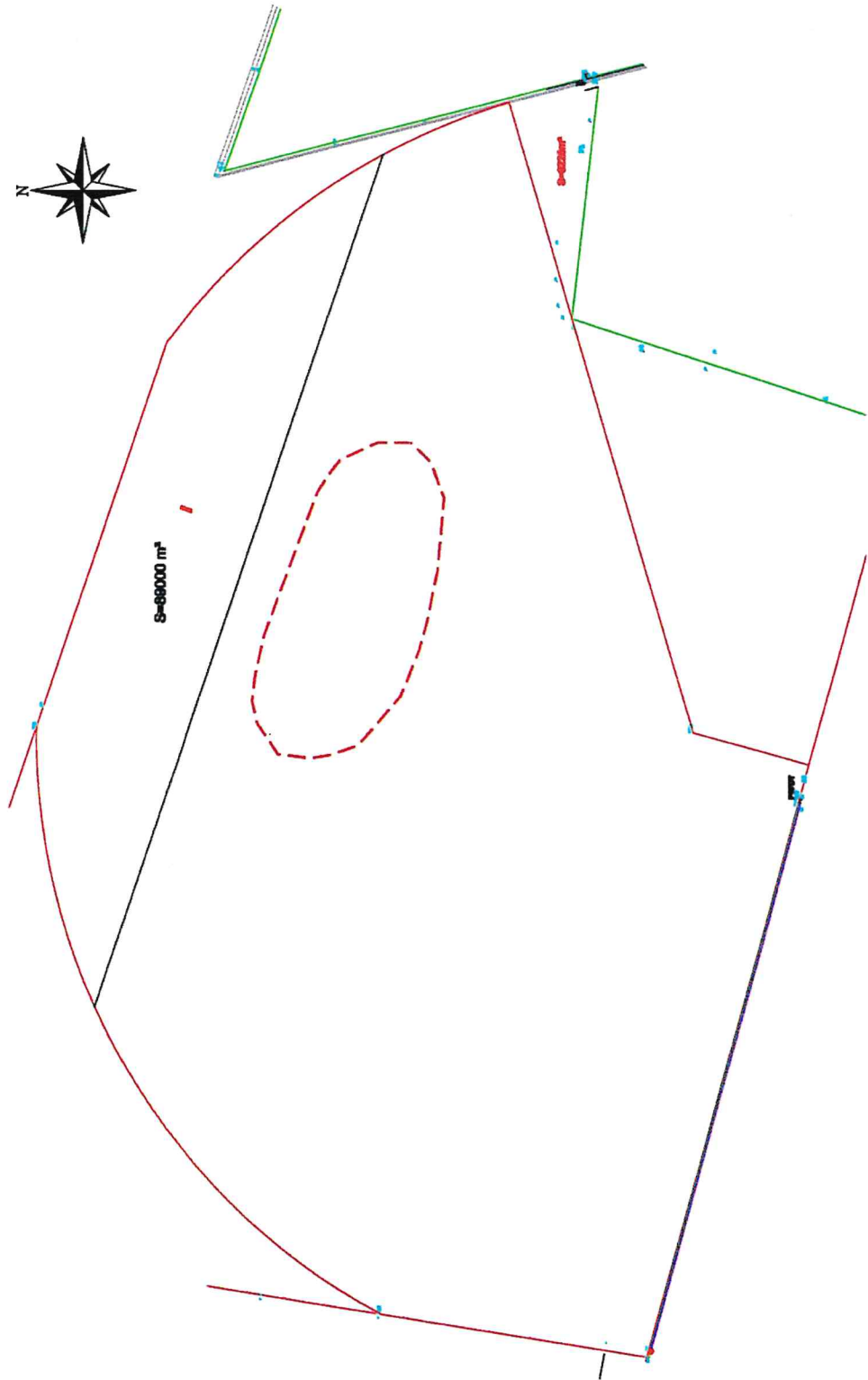
9. CALENDRIER DES INVENTAIRES DE TERRAIN

Tableau 9 : Inventaires réalisés sur le site

Thématique	Date	Expert	Prospection
Avifaune	11 octobre 2018	LEGRAND Marion	Prospections à vue et points d'écoute
Flore	11 octobre 2018	LEGRAND Marion	Regroupement en milieux homogènes Inventaire floristique
Entomofaune	19 novembre 2018	FASAN Loïc LEGRAND Marion	Prospection à vue
Mammifères (hors chiroptères)	19 novembre 2018	FASAN Loïc LEGRAND Marion	Recherche de traces et de laissés
Reptiles	19 novembre 2018	FASAN Loïc LEGRAND Marion	Recherche de gîtes et de traces, prospections des souches, bois morts, abris... Recherche de pontes, de larves et d'adultes dans l'eau
Amphibiens	19 novembre 2018	FASAN Loïc LEGRAND Marion	Recherche d'adultes autour des cours d'eau et des zones humides Points d'écoutes
Flore	6 novembre 2019	LE QUELLEC Elodie FASAN Loïc	Inventaire floristique et mise à jour de la cartographie des habitats

Annexe

Plan du projet



Exploitation étudiée :	GE de Labouheyre	Rédacteur de la fiche : Pierre FERRY
	SCEA Guisoua, SARL FEROS, SCEA LAPEYRE	Fonction : Agriculteur, Président du GE
Date d'élaboration :	2010	Date de mise à Jour : 5/12/2019

Personnes Concernées

- Je reconnais avoir été informé des risques encourus lors des activités et chantiers de l'exploitation
- Je m'engage formellement à appliquer les consignes de sécurité données par le chef d'exploitation ou son mandataire
 - Je m'engage à respecter toutes les consignes de sécurité résultant de ce document, à signaler de nouveaux dangers et à proposer des solutions plus adaptées si le besoin s'en fait sentir

Nom	Prénom	Né le	Qualité	Date	Signature*
Vaslin	Ludovic	30/06/1975	Ouvrier polyvalent	/01/2020	
Lacrotte	David	07/03/1974	Ouvrier polyvalent	/01/2020	
Joie	Pablo	23/11/1996	Ouvrier polyvalent	/01/2020	
Goubil	Laurie	14/12/1993	Ouvrier polyvalent	/01/2020	
Lapeyre	Benjamin	31/01/1992	Ouvrier polyvalent	/01/2020	
Pluy	Louis Maxence	07/02/1996	Ouvrier polyvalent	/01/2020	
Picat	Yannick	27/03/1977	Ouvrier polyvalent	/01/2020	
Simoncini	Gilles	03/09/1959	Ouvrier polyvalent	/01/2020	
Lassabe	Mélanie	17/01/1982	Secrétaire	/01/2020	
Leon Romero	Denis Byron	18/09/1987	Ouvrier polyvalent	/01/2020	
Vignolles	Clément	19/06/1997	Ouvrier polyvalent	/01/2020	
Marimbordes	Nicolas	23/03/1971	Dessinateur	/01/2020	
Villain	Bastien	14/10/1979	Ouvrier polyvalent	/01/2020	
Carriquiry	Frederic	08/03/1970	Ouvrier polyvalent	/01/2020	
Martet	Benjamin	01/03/1985	Ouvrier polyvalent	/01/2020	
Laigle	Béatrice		Menage	/01/2020	
Malgor	Sébastien	20/01/1977	Responsable financier	/01/2020	
MUR	Fabien	16/01/1995	Ouvrier polyvalent	/01/2020	
BAYLE	Philippe	08/12/1963	Ouvrier polyvalent	12/02/2020	

<u>Nom du responsable / Signature :</u>	<u>Remarques éventuelles :</u>

